

N° 5440²**CHAMBRE DES DEPUTES**Session ordinaire 2004-2005

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****portant création du Parc Naturel de l'Our**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(2.6.2005)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 30 décembre 2004 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Un exposé des motifs et le commentaire des articles étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal ainsi que pour information, le projet d'arrêté grand-ducal autorisant la création du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de l'Our, en abrégé „Parc Naturel de l'Our“ avec le dossier afférent contenant notamment, en tant que partie intégrante du projet d'arrêté, le projet de statuts du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de l'Our et à titre informatif, l'étude détaillée élaborée par le groupe de travail mixte Etat/SIVOUR, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels.

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de promouvoir la revalorisation et le développement de la Vallée de l'Our.

La base légale est constituée par la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels et notamment ses articles 9, 11, 17 et 18, la décision du Gouvernement en Conseil du 24 avril 1981 relative au plan d'aménagement partiel concernant l'environnement naturel et ayant trait à sa première partie intitulée „Déclaration d'intention générale“.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2005 qui formule un certain nombre d'observations.

La Conférence des Présidents donne son assentiment au texte du projet de règlement grand-ducal sous réserve des observations du Conseil d'Etat, à l'exception des remarques de la Haute Corporation relatives aux articles 7 et 15.

Luxembourg, le 2 juin 2005

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

